

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle de compétitivité Aerospace Valley - Convention triennale 2012 - 2014 -  
Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après six années d'existence, le pôle interrégional Aerospace Valley, classé dans le trio de tête des pôles mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de recherche et développement (R&D), est entré dans sa phase de maturité.

Les principaux objectifs du pôle sont :

- Conforter sa première place mondiale en aéronautique civile (avions commerciaux, avions d'affaires), notamment par la mise en œuvre des technologies de rupture et des technologies duales avec l'aéronautique de défense.
- Conforter sa première place européenne dans le domaine de l'espace (systèmes de lancement, conception des satellites et développement des applications).
- Renforcer sa position d'excellence sur les systèmes embarqués par la diffusion de ces technologies duales dans l'ensemble des secteurs industriels du transport (aéronautique, automobile, ferroviaire, ...).
- Conforter la place du Pôle en tant que référence mondiale en matière de formation et de recherche (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).
- Animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français par le renforcement de partenariats interrégionaux et l'ouverture sur de nouveaux partenariats européens et mondiaux.
- Valoriser le potentiel d'innovation des PME et des start - up en aéronautique, espace et systèmes embarqués.
- Constituer un rempart contre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation tout en conservant un socle technologique fort en France.
- Promouvoir une politique de développement durable.

Entre 2005 et 2011, le bilan du pôle Aerospace Valley a démontré l'efficacité de son organisation et l'engagement des filières de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués pour relever le défi de la croissance économique par l'innovation.

Les résultats des plans d'action sont les suivants :

✓ 560 adhérents, dont 63 % d'industriels, parmi lesquels 278 PME positionnées sur six grandes familles d'activités : ingénierie/études/conseil, mécanique/maintenance, fabrication, R&D, construction aéronautique et spatiale, développement logiciel.

✓ 497 projets coopératifs de R&D, au sein des grands groupes, des PME ou des laboratoires, labellisés ou agréés, dont 275, représentant un montant total de 740 M€, ont été retenus pour un cofinancement public à hauteur de 316 M€. Ces projets, sur lesquels travaillent un millier de personnes, ont donné lieu à 60 brevets, 600 articles et communications internationales. Depuis janvier 2011, on compte 99 nouveaux projets de R&D labellisés ou agréés et 33 dossiers retenus pour un cofinancement public/privé.

✓ Depuis 2005, 57 % des projets d'Aerospace Valley ont été retenus par le Fonds unique interministériel (FUI). Pour le 12ème appel à projets FUI, la totalité des projets ont été retenus.

✓ 33 projets de R&D ont un impact sur le développement durable, qu'il s'agisse de réduction de la consommation et de la pollution des avions, du développement des technologies permettant d'alléger les avions, des processus de fabrication plus propres ou de recyclage.

✓ 3 plates-formes d'innovation et 43 projets transverses de formation, recherche ou développement économique, dits projets structurants, pour un coût supérieur à 3 milliards d'euros. Auxquels il convient d'ajouter 5 projets structurants sur 2010-2011 au titre des Investissements d'avenir : IRT AESE, CESA, IEED Midi-Pyrénées, Sonate, DecidAIE.

Fort de ce bilan, il est proposé dans le cadre d'une convention de partenariat entre la CUB et Aerospace Valley pour la période 2012-2014, d'optimiser les retombées de cette dynamique sur le territoire métropolitain.

Les principaux objectifs proposés dans la convention jointe en annexe à la présente délibération sont :

## **1 – Conforter les relations avec les territoires**

Le pôle soutient l'émergence et le développement de projets structurants et fédérateurs, liés à ses secteurs d'activités. Ces projets sont des facteurs d'excellence, de différenciation des territoires, garants de la pérennité de leur développement économique et du maintien des emplois. Ils font l'objet d'une ingénierie territoriale complexe, qui comporte identification des objectifs et de la stratégie, fédération et mobilisation des acteurs, établissement d'une feuille de route partagée, mise en œuvre d'une gouvernance et de modalités de pilotage, mobilisation des partenariats financiers publics et privés ...

A titre d'exemple de ces projets structurant pour les territoires, le parc technologique Bordeaux Aeroparc qui a été labellisé par le pôle de compétitivité Aerospace Valley en tant que projet structurant illustre les actions d'interface pouvant être mises en œuvre.

## **2 – Renforcer les échanges entre décideurs institutionnels et membres du pôle Aerospace Valley**

Les pôles de compétitivité ont mis en relation étroite les mondes de la recherche, de la formation et de l'industrie. Le pôle de compétitivité Aerospace Valley pourra également renforcer son rôle de maillon du dialogue avec les décideurs institutionnels.

Des échanges pourront notamment être opérés dans les domaines suivants :

- Cartographie des filières permettant une valorisation des compétences territoriales.
- Suivi du secteur et de l'emploi permettant une alerte sur les opportunités et sur les entreprises en difficulté.
- Information sur les projets et optimisation des retombées pour le territoire. Une information le plus en amont possible permettra de mieux structurer l'offre du territoire et de mener les actions de lobbying appropriées
- Diversification d'activité afin de renforcer le potentiel de création d'emplois sur le territoire. Par exemple, la diversification pourrait porter sur des domaines tels que santé, énergie, transport, services urbains, géolocalisation, agriculture...

### **3 – Structurer des pôles d'activité émergents**

Le pôle, à travers ses projets collaboratifs, permet de faire émerger des axes de développement nouveaux ou innovants, à travers une approche produit/marché. Ces opportunités de développement nécessitent un travail de structuration, de mobilisation et d'animation des partenaires que le pôle pourra mettre en œuvre. A titre d'exemple, on pourra citer la structuration d'un pôle MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles) ou le pôle drones civils, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques métropolitains.

### **4 – Attractivité /Rayonnement international**

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley dispose d'un véritable rayonnement international (Chine, Inde, Brésil, Grande Bretagne, Canada, Etats-Unis...) à travers son réseau industriel et universitaire, sa participation à des salons internationaux, ses outils de communication.

Les membres de ce réseau pourraient être sensibilisés aux atouts et aux ambitions des territoires afin d'être en mesure de devenir de véritables ambassadeurs du grand Sud Ouest et d'attirer des compétences complémentaires à celles qui sont aujourd'hui présentes dans les deux régions. Les agences régionales spécialisées dans la prospection pourront ainsi bénéficier de nouveaux partenaires dans l'identification de projets d'implantation, nécessaires à la réussite de leurs missions de prospection.

**Les moyens proposés** pour la mise en œuvre de cette convention sont :

- la reconduction de la subvention de fonctionnement annuelle de 100 000 euros attribuée depuis la création du pôle en 2005.
- la mise en œuvre d'une action spécifique dédiée à la réalisation des actions mentionnées ci-dessus, dont la CUB assurera le financement à hauteur de 80%. Les 20% restant seront autofinancés par le pôle de compétitivité Aerospace Valley.
- la mise à disposition remboursée d'un cadre A+ de la CUB pour une période de 3 ans. Il interviendra selon des logiques à la fois territoriale et sectorielle.

Les décisions ci-dessus feront l'objet de délibérations spécifiques proposées annuellement au Conseil Communautaire. Les résultats obtenus dans le cadre de la mise à disposition feront également l'objet d'une présentation aux membres de la Commission Economie, Attractivité, et Relations Internationales par un représentant du pôle de compétitivité Aerospace Valley.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le SMDE (Schéma Métropolitain de Développement Economique) adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt général des activités développées par Aerospace Valley dans le domaine du développement de la filière Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués, et que cette association contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière A.S.D importante en Aquitaine et sur l'agglomération. Ce secteur d'activité constitue également un levier pour le développement des entreprises qui y sont liées, notamment celles oeuvrant dans la recherche et le développement technologiques.

### **DECIDE**

**Article 1 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la Convention de partenariat triennale 2012- 2014 entre la CUB et Aerospace Valley, annexée à la présente délibération,

**Article 2 :** Le Conseil Communautaire sera amené à examiner, annuellement, la demande de subvention de Aerospace Valley résultant du plan d'actions défini dans le cadre de la convention de partenariat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et M. JUPPE s'abstiennent et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 JUIN 2012**

**PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2012**

M. JEAN-JACQUES BENOIT